

Maladies de la Femme



Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins, les Douleurs et autres maux qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**.

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de Maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, Métrites, Fibromes, mauvaises suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Un moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter ainsi les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

PRIX: Le flacon Liquide 10 fr. 60 Filles

Bien exiger la véritable **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature.

Aucun autre produit ne peut la remplacer.

TRAVAIL CHEZ SOI assuré sur machine à tricoter, catalogue gratis.

nuances, prix de fabrication, écrire: L. Laborieux, 10, quai d'Orléans, Nantes.

ETUDE DE Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-deux décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré à Cahors le vingt-sept décembre 1932, vol. 767 bis, f° 5, n° 27.

Monsieur Emile PICOU, négociant et dame Maria DELMONT, son épouse demeurant à Cahors, Ont vendu à Monsieur Jean-Eugène LATOUILLE, représentant de commerce et dame Marie-Louise SEZAT, son épouse, demeurant à Limoges,

Un fonds de commerce d'épicerie-mercerie, vin à emporter et denrées alimentaires y compris la boucherie connu sous le nom de « Ex-coopérative militaire » exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 51, autrefois rue du Portail-Alban, n° 4 et 6, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, la licence, le droit au bail des locaux où s'exerce le fonds, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation et les marchandises détaillées à l'acte.

La prise de possession a été fixée au douze décembre mil neuf cent trente-deux.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion renouvelant celle parue au dit journal le 1^{er} janvier 1933, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, rue J.-F. Caviolle, n° 2.

ETUDE DE Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-deux décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré à Cahors (A. C.), le vingt-sept décembre 1932, vol. 767, f° 6, n° 26.

Madame Joséphine LINAS, négociante, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 53, veuve de Antonin FRANQUES, A vendu à Monsieur Jean-Eugène LATOUILLE, représentant de commerce et dame Marie-Louise SEZAT, son épouse, demeurant à Limoges,

Un fonds de commerce de fruits et légumes, exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 51, sous l'enseigne « Au Marché Moderne », comprenant la clientèle et l'achalandage, l'enseigne et le nom commercial

ainsi que les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation. La prise de possession a été fixée au 20 décembre 1932. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion renouvelant celle parue au dit journal le 1^{er} janvier 1933, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, rue J.-F. Caviolle, n° 2.

ETUDE DE Maître Jean FABRE NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-deux, enregistré à Cahors (A. C.), le vingt-deux décembre 1932, vol. 767, f° 7, case 32.

Madame Anne-Marie-Alexandrine LECOUBLET, débitante et restauratrice, demeurant à Cahors, rue Président-Wilson, numéro 29, veuve de Monsieur Emile DUBOIS,

A vendu à Monsieur Ernest LAGARRIGUE, voiturier et dame Elise ANNES, son épouse, demeurant à Cahors, rue de la Charreusse, n° 5,

Un fonds de commerce de café-restaurant et marchand de vins, exploité à Cahors, rue Président-Wilson, numéro 29, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et la licence de café-restaurant avec les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation.

La prise de possession est fixée au premier janvier mil neuf cent trente-trois. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, renouvelant celle parue au même journal le quatre janvier mil neuf cent trente-trois, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, J.-F. Caviolle.

Pour deuxième avis. J. FABRE.



IMPORTANT Compagnie d'Assurances toutes branches complétant organisation demande agents généraux principaux centres chefs lie x de canton. Ecrire avec références CHASSANIS Raymond, Avenue de la Colonne, Villa « Mon Caprice » TOULOUSE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur BESSE Armand, boulanger, demeurant à Sauzet.

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu:

Le vingt-quatre janvier prochain, jour de mardi, à onze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice. En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre indiquant des sommes par eux réclamées, entre les mains de M. L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: L. PARAZINES.

Etude de Maître G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Figeac, y demeurant 18, quai Legendre (Successesseur de son père)

VENTE SUR LICITATION

de divers immeubles situés sur les communes de Planioles (Lot) et de Figeac (Lot)

Adjudication fixée au **MERCREDI PREMIER FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de justice à Figeac, boulevard Président-Wilson, par devant M. CARRAYROU, juge-commissaire ou à son défaut devant M. le Président du siège, suivant jugement du Tribunal civil de Figeac en date du sept décembre mil neuf cent trente-deux.**

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Figeac, le dix-neuf décembre mil neuf cent trente-deux, entre:

1^{er} Monsieur Auguste CARRIÉ, propriétaire-agriculteur, demeurant et domicilié à Planioles (Lot); 2^e Madame Irma CARRIÉ, sans profession et Monsieur Antoine CALMELS, propriétaire-agriculteur, son mari qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Planioles (Lot); 3^e Monsieur René MOLENAÏ, comptable, demeurant et domicilié, rue Alphonse-Brault, numéro 15, à Choisy-le-Roi (Seine); 4^e Monsieur MOLENAÏ, facteur des Postes, demeurant et domicilié à Livernon (Lot), demandeurs, ayant Maître FONTANGES, pour avoué, d'une part;

Et: Maître A. MOREL, avoué près le Tribunal civil de Toulouse, rue de Metz, numéro 29, à Toulouse, pris en qualité de mandataire ad litem de Monsieur Marius LACAM, aliéné, actuellement interné à l'Asile public d'aliénés de Braqueville (Haute-Garonne), fonction à laquelle il a été nommé par jugement du Tribunal civil de première instance de Toulouse, en date du dix-neuf octobre mil neuf cent trente-deux, co-licitant, ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'autre part.

Il sera procédé le MERCREDI, PREMIER FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS, à quatorze heures, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson, pris en qualité de mandataire ad litem de Monsieur Marius LACAM, aliéné, actuellement interné à l'Asile public d'aliénés de Braqueville (Haute-Garonne), fonction à laquelle il a été nommé par jugement du Tribunal civil de première instance de Toulouse, en date du dix-neuf octobre mil neuf cent trente-deux, co-licitant, ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'autre part.

Le deuxième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 fr.

Le quatrième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le cinquième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le sixième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le septième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le huitième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le neuvième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le dixième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le onzième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le douzième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le treizième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le quatorzième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le quinzième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le seizième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le dix-septième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le dix-huitième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le dix-neuvième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le vingtième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Le vingt-et-unième lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr.

Feuilleton du « Journal du Lot » 10

LA LADY AUX PERLES

par F. DE BAILLEHACHE

VIII

Cette fois-ci la farce la plus vulgaire, comme à la foire, s'établait au milieu d'une populace abominable. Ce jour-là était justement celui de la fameuse chute de bicyclette. Le décor était une cour de ferme, avec des porcs.

Quatre fois il fallut recommencer, hurler en tombant. Reine avait une peur affreuse des porcs qui s'élevaient et criaient à tue-tête. La jeune fille était trempée, saie, désappointée, humiliée. Elle eut horreur de la vie qu'elle menait et dont le burlesque la poussa à rire nerveusement.

— Alors!!! hurla Dugay. T'es folle? Faudra te doucher!

heures du soir quand elle arriva dans son quartier.

N'ayant mangé depuis le matin qu'un morceau de pain et une tablette de chocolat, Reine était tentée de rentrer pour se coucher aussitôt. Mais, par raison, elle voulut prendre un petit repas.

La crémérie était fermée. Elle chassa sa fausse honte et entra dans un petit restaurant genre marchand de vins. L'odeur la rebuta, mais elle ne voulait pourtant pas s'attabler à la terrasse!

Elle eut une inspiration: — Ce n'est pas pour moi, dit-elle. C'est pour quelqu'un qui ne peut pas marcher. Pourrais-je emporter quelque chose?

On lui enveloppa une portion de rosbif aux pommes, du fromage, du pain et des fraises. Elle se sauva avec son butin.

— La concierge, de sa maison, la guettait: — Il y a deux dépêches pour vous, dit-elle. La première est arrivée ce matin; la seconde est de ce soir.

Tout tourna autour de la jeune fille. Deux télégrammes! Ce pouvait être de Gaston Baliveau, de l'Écran Parlant... Mais ce pouvait aussi venir de Régine... Il était peut-être arrivé quelque chose à Régine!

— Allons, Mlle Dardignac! fit la concierge maternellement. Faut pas avoir les sangs retournés comme ça. Vous voilà toute blanche! Asseyez-vous un brin. Non? Voulez-vous que

je vous lise vos dépêches? Je vous en lis une. La première d'abord, comme de juste. C'est daté de... Palma de Malorca... Qu'est-ce que ça peut être que ça? En voilà un nom!

— C'est Régine! gémit Reine en se cramponnant au dossier d'une chaise. C'est Régine! Qu'est-ce qui a pu lui arriver? Mon Dieu, mon Dieu!!!

— Comme elle aimait encore cette concierge oublieuse... — Je vas lire, reprit la concierge. Voilà: « Te prie venir urgence Marseille, hôtel Carola, affaire importante, chègue suit. Régine. »

Reine se décripa, prête à se trouver mal de fatigue et d'émotion. — Ah? Une affaire?... — Vous voyez, Mlle Dardignac, c'est pas un malheur, dit la concierge. Je vas vous lire la deuxième. Voilà: « Prière de se présenter, muni de pièces d'identité, au bureau numéro 47 pour retirer la somme mille francs qui vous est envoyée. »

La femme tendit les papiers bleus à Reine. — Mille francs que votre sœur vous envoie pour aller à Marseille! C'est bien, ça!

La jeune fille remercia et monta, toute ahurie. Régine, pour affaire, la faisait venir auprès d'elle! Mille francs... L'importance de la somme, l'inattendu de la chose lui rendaient l'appât que la fatigue lui avait fait perdre. Elle s'étira longuement, un sourire aux lèvres, se parlant à mi-voix:

— Demain soir tu vas partir... partir... Et puis elle songea à son petit diner, ce gros souci des pauvres, et elle l'entama allégrement.

IX

Reine eut bien des distractions, au studio, ce jour-là. Sa pensée était auprès de Régine; son imagination travaillait en vain pour deviner quelle pouvait être « l'affaire » assez pressante, assez importante pour motiver les deux dépêches.

Elle était tellement distraite qu'elle ne vit pas deux marches posées dans le décor au milieu du salon; elle trébucha, faillit tomber, se raccrocha à un guéridon et le renversa. Comme elle s'apprêtait à recevoir une verte réprimande, elle fut félicitée: — Très bien, Carill! cria Dugay. Ça, c'est très bien, tu te fais!

C'était tourné... tant mieux! La séance finit à cinq heures; on fit la queue pour passer à la caisse. Pourtant, à six heures, Mlle Dardignac put sauter dans une voiture afin de rentrer chez elle, pour le plus grand étonnement de ses camarades qui la savaient très gênée. Une fois à la maison, en un tournemain, elle fit une valise et partit pour la gare.

Comme il y avait longtemps qu'elle n'avait voyagé! Cela la reportait à des années en arrière, au temps où, jeunes filles heureuses, les jumelles allaient au bord de la mer avec Mme

Dardignac... C'était loin dans le temps, loin dans les possibilités. Et pourtant, elle prenait le train, sans faire partie d'une tournée.

Epuisée de fatigue, elle ne tarda pas à s'endormir. Un brusque arrêt du train la réveilla. Il faisait grand jour, la lumière crue jouait sur un paysage poudré de poussière blanche. Des oiseaux chantant, s'élevaient vers le ciel limpide en battant des ailes. Reine avait dormi longtemps, lourdement. Ses compagnons n'étaient plus les mêmes.

Le train se remit en marche, côtoyant un lac calme sur lequel évoluaient des hydravions aux ailes blanches.

Dans une heure elle arriverait à Marseille, le mystère serait éclairci. Plus elle approchait du but, plus elle se sentait devenir impatiente. Une nouvelle inquiétude naissait en elle; si Régine avait menti en écrivant le mot « affaire »? Si ce n'était que pour cacher momentanément un accident ou une maladie?

La première dépêche était datée de Majorque, une escale de la Blue Lady en route pour Marseille, évidemment. A l'arrivée à la gare, nul n'attendait la jeune fille parmi les nombreux gens qui stationnaient à la sortie. Elle prit une voiture et se fit conduire à l'hôtel Carola.

Lord Palmington était dans le hall, sa courte pipe à la main. Il fit un signe, la valise fut enlevée, la voiture payée. Il ne semblait ni ému, ni inquiet, ni loquace. Il remit sa pipe dans sa poche.

— Ça va bien? Aimable, être venue. Sa froideur glaça Reine qui n'osa poser aucune question et suivit son beau-frère. L'ascenseur les arrêta au second étage; dès qu'ils en furent sortis, la boîte mobile retomba comme une pierre.

Palmington enfila le corridor et frappa à l'une des nombreuses portes. On ouvrit de l'intérieur; c'était Régine. Elle portait un déshabillé digne d'une grande actrice et fumait, tenant le fume-cigarette de jade au bout des doigts... des doigts roses, fins, aux ongles polis comme des agathes.

Elle embrassa la voyageuse, l'introduisit dans le salon privé: — Je savais, Nénette, que je pouvais compter sur toi. As-tu dormi? Ton sleeping était bon?

— Je n'en ai pas pris. — Ah? Quelle idée! Puisque je t'avais envoyé de l'argent!

Reine n'osa pas avouer la dureté des temps qui justifiait toutes les économies.

— J'étais très bien, dit-elle. Maintenant, j'ai faim.

Régine eut un petit rire cristallin, un peu poseur, en tous cas très nouveau: — Tu vas te reposer. Ensuite, nous causerons. Je regrette de te boussuler, mais il faut que nos décisions soient prises avant demain...

(A suivre)